



## Inscription au stic malgré amnistie

Par **VLOLO13**, le **23/04/2009** à **14:58**

Bonjour,

J'ai fait l'objet en 1992, d'une condamnation pénale à une amende de 5000 francs.

L'amende a été réglée.

En 1995, cette affaire a bénéficié de la loi d'amnistie. (tampon sur le jugement)

selon le Décret no 2001-583 du 5 juillet 2001, la mention de ce jugement aurait du être effacée par le gestionnaire du STIC.

or, il se trouve, qu'aujourd'hui, dans le cadre de ma demande d'assermentation, et d'agrément, cette affaire est encore inscrite au STIC.

de plus, selon, l'ART 133-11 CODE PENAL

Il est interdit à toute personne qui, dans l'exercice de ses fonctions, a connaissance de condamnations pénales, de sanctions disciplinaires ou professionnelles ou d'interdictions, déchéances et incapacités effacées par l'amnistie, d'en rappeler l'existence sous quelque forme que ce soit ou d'en laisser subsister la mention dans un document quelconque.

Que pensez vous de cette affaire, dois je saisir un avocat ?

merci